



Procès-verbal de l'Assemblée générale de la FVSR2 du 23 mars 2024 et de la Conférence des Présidents 2024

Participants: Michel Mathys – *AnniviersR2*
Denis Collé – *APACH*
Pierre Stampfli - *APCACH*
Marc-Alexis Grétilat – *APCATC*
Anders Brogren & *M.R. Veldhuyzen* – *APCAV*
Charly Teuscher – *APEROVronnaz*
Dominique Kellenberger – *APRA*
Daniel Gallay – *ASPA Anzère*
Martina Burdeska & Anneliese Berthousoz
Association des propriétaires de Loèche-les-Bains et Albinen
Thomas Hügli – *AZEB Bürchen*
Jürg Stähli – *FeelHome Zermatt*
Peter Messerli – *IG ZWB Unterbäch*
Guy Chessex – *Promorgins*
Olivier Gétaz – *VercoR2*
Daniel Loetscher & Andrea Hügli – *VZW-Grächen*

Total 15 associations avec 18 personnes

Nicolas Leuba – *Comité FVSR2*
Luc Fellay – *VP CVT*
Françoise Parra – *secrétaire ad hoc*

Excusés: Nicolas Pralong (CVT), Thomas Charlet (Réviseur), Armando Camenzind (IGZW Goms), Peter Koch (IGZW Goms), Dominik Züger (IG Lauchernalp),

Sans retour : Rolf Studer (Friends of Saas-Fee)

Ordre du jour de l'Assemblée Générale de la FVSR2 1-10

1	Procès-verbal de l'AG du 6 mai 2023.....	2
2	Rapport du Président et du comité.....	2-4
3	Rapport du trésorier et des vérificateurs.....	4-6
3.1	Rapport du trésorier.....	4-5
3.2	Rapport des vérificateurs.....	5
4	Décharge.....	6
5	Élections.....	6-8
5.1	Président.....	6
5.2	Comité.....	7
5.3	Réviseurs.....	7
5.4	Nouvelle association membre.....	8
6	Cotisations 2024.....	8
7	Budget 2024.....	8-9
8	Objectifs de la FVSR2 pour l'année à venir.....	9
9	Divers et session Q&A.....	10

Conférence des Présidents sur les taxes de séjour forfaitaires 11-13



Le Président ouvre l'Assemblée générale à 9h50 et souhaite une cordiale bienvenue à tous les participants. La liste des présences a été signée par les membres présents, au total 15 associations avec la présence de 18 personnes participent à l'assemblée.

Le Président poursuit la séance en souhaitant une cordiale bienvenue à Monsieur Fellay de la CVT (Chambre Valaisanne du Tourisme), ainsi que les représentants du Groupe Mutuel et du Garage Hediger, sponsors de la FVSR2. Il remercie tout particulièrement la Maison Gilliard pour la mise à disposition des locaux et de l'apéritif qui suivra.

NL rappelle l'importance de ces partenariats qui permettent d'assurer le budget de la fédération et de ne pas avoir à augmenter les cotisations tout en proposant des manifestations de qualité à ses membres.

L'assemblée générale a été convoquée conformément aux statuts, au moyen d'une invitation adressée à tous les membres.

L'ordre du jour est présenté et n'appelle aucune remarque particulière, ce dernier est adopté par un vote à main levée. Il y a une seule abstention, aucune voix contre, c'est à la majorité que le PV est validé. NL précise à tous les membres présent qu'une seule voix est donnée par association.

1 Procès-verbal de l'AG du 6 mai 2023

Personne n'en demande sa lecture.

Question: Acceptez-vous d'adopter le procès-verbal de l'AG du 6 mai 2023 ?

Oui	14
Non	0
Abstentions	1

./: Le procès-verbal est accepté à la grande majorité. L'abstention est celle de la nouvelle association Vercor2 ayant rejoint la FVSR2 en 2024. ./:

2 Rapport du Président et du comité

Le Président débute son rapport en relevant que les activités ont été nombreuses une fois encore et il remercie les membres du comité pour son soutien et les travaux réalisés. Il remercie MM pour l'avoir remplacé à plusieurs reprises lors des séances de la CVT.

Il remercie particulièrement M. Luc Fellay pour avoir accueilli la FVSR2 au sein du Comité de la CVT et permettre ainsi de faire le lien et la courroie de transmission avec les partenaires du tourisme en Valais.

Le travail pour que les R2 soient officiellement reconnus comme acteurs de l'économie touristique va être poursuivi. Le tourisme en Valais est essentiel.

Le Président débute son rapport en remerciant à nouveau ses membres et liste ensuite le détail des missions effectuées :

- Dans sa nouvelle composition et avec des rôles et responsabilités attribués à chacun, le comité s'est réuni 7 fois cette année et a participé à diverses séances de Comité de la CVT :

➤ **7 séance en visio-conférence**

- 26.06.23, 21.08.23, 6.11.23, 11.12.23, 23.1.24, 26.2.24, 15.3.24



➤ **6 Séances du comité de la CVT (Chambre Valaisanne du tourisme) :**

- 25.05.23 à Sion (MM)
- 20.06.23 AG à Sion (MM)
- 7.09.23 à Sion (NL)
- 3.10.23 à la Foire du Valais (Comité FVSR2)
- 9.11.23 à Sion (NL)
- 8.02.24 à Sion (MM)

NL rappelle à tous les membres que la Foire du Valais aura lieu en octobre 2024 et les invite à y participer. Luc Fellay précise que la prochaine journée du tourisme se tiendra le mardi 1^{er} octobre sur le thème de la mobilité ferroviaire et que la direction des CFF sera présente à cette occasion.

NL revient également sur la séance du 13 mars 2024 qui a eu lieu au Palais Fédéral à Berne. Une occasion de partager un repas et d'échanger avec des parlementaires de tous les cantons pour parler de la FVSR2. L'occasion aussi de rencontrer le président actuel de la CVT, M. Beat Rieder, qui a annoncé quitter la présidence. La thématique de sa succession est ouverte et une short list est active. La personne idéale sera trouvée prochainement pour représenter la CVT dignement.

NL informe que la thématique sur l'aéroport de Sion fera l'objet d'une discussion lors de la deuxième partie de la matinée. L'objectif de ce projet est de permettre aux propriétaires de R2 de Londres, Paris, etc. d'accéder à leurs biens en Valais via cet aéroport plutôt que de passer par l'aéroport de Genève.

Le Président informe que MM représentera la FVSR2 à la prochaine Assemblée Générale de la CVT le 18 juin à Saas-Grund.

Ensuite, le Président relève aussi les manifestations auxquelles un membre de la FVSR2 a participé, notamment la rencontre entre le chef de l'armée et l'économie valaisanne le 8 mars dernier et la conférence « vers un tourisme axé sur les données » le 20 mars.

A la demande du président, MM commente la manifestation avec le chef de l'armée :

- Il explique qu'il est une personne aux réflexions plutôt intellectuelles. Le chef précise que l'armée suisse assure actuellement le transfert de la compétence, mais n'est pas vraiment une armée de combat (en cas de mobilisation, 60-70% de la troupe ne serait pas équipée du fait du manque d'investissement durant ces dernières années). Une réflexion est à faire en Suisse et l'armée doit augmenter son budget pour assurer son rééquipement.

NL précise le lien de cet aéroport avec l'économie valaisanne et le tourisme. Si ce n'est plus une base prioritaire en tant de paix, c'est un aéroport stratégique en tant de guerre.

MM parle de la journée « vers un tourisme axé sur les données » :

- La HES-SO à Sierre a publié un livre blanc (<https://www.hevs.ch/fr/projets/vers-un-tourisme-axe-sur-les-donnees-208965>) traitant de la collecte de données et son utilisation pour que le potentiel touristique en Valais corresponde vraiment à la demande.
- Crans-Montana travaille déjà activement avec la digitalisation des données. (ex. : carte d'hôte).
- Conformément à la loi sur la protection des données, chaque personne doit avoir la possibilité d'accepter ou non l'utilisation de ses données. Ce droit est finalement assez relatif quand on voit le nombre de traces que l'on laisse en permanence sur de multiples supports (réseaux sociaux, cartes de paiement et de fidélité, téléphone portable, voiture etc).



- La problématique n'est pas la collecte de données mais son utilisation et exploitation qui reste compliquée et onéreuse. Il faudrait imaginer des solutions standards pour les acteurs touristiques tels que les hôteliers, les remontées mécaniques, les communes.

Le rapport du Président est ainsi conclu et la parole est donnée aux membres présents.

Le rapport du Président n'appelle aucune remarque particulière, ce dernier est validé tel quel par l'assemblée.

Question: Acceptez-vous le rapport du Président ?

Oui 15
Non 0
Abstentions 0

∴ Le rapport est accepté à l'unanimité. ∴

3 Rapport du trésorier et des vérificateurs

3.1 Rapport du trésorier

TH présente les chiffres pour le rapport 2023 et relève les points suivants :

- **Réunion** : pas de réunion, seulement la journée du tourisme
- **Informatique** : quelques petites améliorations ont été faites
- **Sponsoring** : 2 nouveaux Sponsors dont un avec montant élevé

			Budget	+/-
Dépenses / Ausgaben				
Réunions / Tagungen	400.00		2'000.00	-1'600.00
AG / GV	0.00		500.00	-500.00
Informatique / Informatik	832.65		200.00	632.65
Cotisations / Beiträge	4'000.00		4'000.00	0.00
Frais gestion / Verwaltung	140.00		400.00	-260.00
Secretariat ext. Sekretariat	6'056.40		6'000.00	56.40
Frais postaux / Postspesen	120.00		100.00	20.00
Frais divers / Diverse Aufw.	0.00		0.00	0.00
Recettes / Einnahmen				
Cotisations / Beiträge		2'700.00	2'700.00	0.00
Sponsoring		11'000.00	9'000.00	2'000.00
Divers / Diverse		1'615.80	1'000.00	615.80
	11'549.05	15'315.80		
Bénéfice / Gewinn	3766.75		-500.00	4'266.75
	12'665.00	12'665.00		

Le rapport ne relève aucune question de la part des membres.



Le bilan est présenté aux membres présents.

Compte postal / Postkonto	19'653.60	
Actifs transitoires/ Aktive Transitoren	5'000.00	
Passives transitoires / Passive Transitoren		300.00
Capital / Eigenkapital		20'586.85
Bénéfice / Gewinn		3'766.75
	24'653.60	24'653.60

La présentation des comptes n'engendre aucune question de la part des membres.

Question: Acceptez-vous le rapport du trésorier ?

Oui 15
Non 0
Abstentions 0

./: Les comptes sont acceptés à l'unanimité. ./:

3.2 Rapport des vérificateurs

TH demande à M. Guy Chessex, réviseur, de lire le rapport des vérificateurs.



Revisorenbericht / Rapport des vérificateurs des comptes

Die Revisoren Guy Chessex und Thomas Charlet haben aufgrund der Ihnen zugestellten Unterlagen die Rechnung per 31.12.2023 des VSV2W revidiert.

Les réviseurs Guy Chessex et Thomas Charlet ont révisé les comptes au 31.12.2023 de la FVSR2 avec les documents qui leur ont été envoyés.

Die Rechnungen weisen folgende Zahlen auf:

Les comptes présentent les chiffres suivants.

	31.12.2023
Vermögen / Actifs	24'653.60
Aufwand / Charges	11'549.05
Ertrag / Revenus	15'315.80
Gewinn / Bénéfice	3'766.75

Die Revisoren haben die ausgewiesenen Bestände aufgrund der Postbelege kontrollieren können. Die Buchungen wurden mit den Belegen stichprobeweise verglichen. Sämtliche kontrollierten Buchungen waren belegt.

Les réviseurs ont pu contrôler les soldes avec les pièces comptables du CCP. Les comptes ont été contrôlés par pointage. Toutes les écritures dans les comptes ont été vérifiées avec les justificatifs.

Die Revisoren sprechen dem Kassier den besten Dank für die sauber geführte Buchhaltung aus und beantragen der Versammlung Annahme der Rechnung.

Les réviseurs remercient le trésorier pour la parfaite tenue des comptes et proposent à l'assemblée d'accepter les comptes.

Morgins / Pully, 4. Februar 2023

Die Revisoren / Les réviseurs

Guy Chessex

Thomas Charlet

Le Président remercie Thomas pour son travail ainsi que les vérificateurs.

De son côté, CT félicite la démarche réalisée pour l'apport des sponsors.



Question: Acceptez-vous le rapport des vérificateurs ?

Oui	15
Non	0
Abstentions	0

./: Le rapport de révision est accepté à l'unanimité. ./:

4 Décharge

La décharge est votée de manière générale avec 1 abstention.

Question: Donnez-vous décharge au comité?

Oui	14
Non	0
Abstentions	1

./: La décharge est acceptée à la majorité. ./:

5 Élections & appel

5.1 Président

NL passe la parole au Vice-Président, MM. Ce dernier évoque que la prestation de NL est parfaitement adéquate et ses relations sont une valeur très importante pour la fédération. NL se représente pour une nouvelle année de présidence.

NL remercie les membres du Comité pour leur soutien et appui pour les différentes tâches à réaliser de manière active.

NL est à disposition pour un nouveau mandat.

Question: Acceptez-vous de reconduire le mandat de M. Nicolas Leuba comme Président ?

Oui	15
Non	0
Abstentions	0

./: Le Président est réélu par acclamations et à l'unanimité. ./:



5.2 Comité

Le Président annonce que Thomas Hügli arrête son mandat en tant que trésorier mais restera le point de contact pour le maintien du site internet et l'informatique. Il remercie TH pour son travail durant toutes ces années (comptabilité, informatique, traductions) et propose que les membres le remercient chaleureusement et lui remet un panier garni au nom de tous les membres du Comité pour son engagement.

NL annonce ensuite qu'un remplaçant a été trouvée et donne la parole à MM.

Mme Martine Golay Ramel est présentée par MM comme la **nouvelle trésorière pour la FVSR2** et fait une brève présentation en son absence. Sa photo sera ajoutée sur le site de la FVSR2 prochainement.

Cette candidature est portée au vote et acceptée à l'unanimité.

NL annonce également la venue d'un nouveau membre au sein du Comité de la FVSR2 et le laisse se présenter :

- **Daniel Gallay** – Anzère ASPA

Les membres du comité énumérés ci-dessous se représentent. NL est heureux de la Vice-Présidence active de MM et remercie PS pour son expérience.

- **Michel Mathys** – AnniviersR2
- **Pierre Stampfli** – APCACH Champéry

Pour le secrétariat, FP secrétaire hors conseil est annoncée comme arrétant son mandat au 31.12.24. Les candidatures à son remplacement sont ouvertes. Un repas du Comité sera organisé pour son départ en fin d'année et NL la remercie pour son professionnalisme.

Le Président appelle ensuite officiellement à candidature pour renforcer le Comité, notamment une personne avec de bonnes connaissances du français et allemand pour les besoins de traductions. Toute candidature sera officiellement votée lors de la prochaine AG.

Question: Acceptez-vous le comité tel que présenté?

Oui	15
Non	0
Abstentions	0

./: Le comité est réélu à l'unanimité. ./:

5.3 Réviseurs

Les réviseurs sont :

- **Thomas Charlet**
- **Guy Chessex**

Les réviseurs renouvellent leur mandat et sont remerciés.



5.4 Nouvelle association membre

NL annonce l'entrée d'une nouvelle association membre au sein de la FVSR2, il s'agit de VercoR2 avec M. Olivier Gétaz à sa présidence. Ce dernier est invité à se présenter.

6 Cotisations 2024

NL passe la parole à TH qui propose de ne pas modifier le montant des cotisations car le capital est suffisant.

- 1-199 membres Fr. 100.-
- 200 membres et plus Fr. 200.-

NL porte au vote la cotisation 2024.

Les cotisations pour l'année 2024 sont acceptées à l'unanimité.

7 Budget 2024

Le Président présente le budget ci-dessous pour l'année 2024 qui permet de dégager un bénéfice dû aux partenariats. Il précise que les partenaires attendent de la FVSR2 un bon accueil et la mise en avant de leurs produits et prestations en échange de leur soutien.

NL informe que la cotisation portée aux charges est la cotisation payée pour la CVT.

Dépenses / Ausgaben		
Réunions / Tagungen	2'000.00	
AG / GV	500.00	
Informatique / Informatik	200.00	
Cotisations / Beiträge	4'000.00	
Frais gestion / Verwaltung	400.00	
Sécretariat / Sekretariat	6'000.00	
Frais divers / diverser Aufwand	100.00	
Recettes / Einnahmen		
Cotisations / Beiträge		2'700.00
Sponsoring		14'000.00
Divers / Diverses		1'000.00
	13'200.00	17'700.00
Gain / Gewinn	4'500.00	
	17'700.00	17'700.00



Suite à une demande faite par une association membre, NL rappelle que la FVSR2 n'est pas membre d'Alliance Suisse, car il s'agit d'une faïtière qui n'accepte que les associations des destinations, mais que la FVSR2 est invitée à leurs manifestations.

PS propose à NL de prendre l'exemple des communes suisses et de faire cette proposition à Alliance Suisse. Ce dernier prend note de la proposition et fera une proposition dans ce sens à Alliance Suisse.

MM demande à NL s'il y a d'autres faïtières cantonales ? NL ajoute ce point dans son cahier des charges et traitera ce point ultérieurement.

Question: Acceptez-vous le budget 2024 tel que présenté ?

Oui	15
Non	0
Abstentions	0

./: Le budget 2024 est accepté à l'unanimité. ./:

8 Objectifs de la FVSR2 pour l'année à venir

NL énumère les objectifs clés de la FVSR2 pour l'année à venir :

- **Suivi de l'étude sur la Taxe de Séjour Forfaitaire**
- **Suivi des prestations aux membres dans chaque destination**

Ces deux points feront l'objet des discussions lors de la conférence des Présidents.

- **Transmission à la CVT des attentes de nos membres**

NL remercie à nouveau la CVT d'intégrer les attentes des membres dans les discussions.

- **Recrutement de nouveaux membres du Comité et de la FVSR2**

NL rappelle que ce point a été soulevé précédemment.

DL prend la parole au sujet de la thématique des TSF. Il informe que toutes les associations ne font pas partie des organes de décision sur les TSF.

NL précise que ce point fait partie de la conférence des Présidents. Il précise que toutes les questions relatives à la TSF feront l'objet d'un catalogue qui sera envoyé à M. Bianco.

Il précise toutefois que la FVSR2 peut intervenir si son association a besoin d'aide ou de soutien pour aborder cette thématique dans sa région.

CZ informe qu'un professeur a soulevé cette question qui pose problème dans un article qu'il partagera avec les membres de la FVSR2. Sa solution serait de créer des consortiums comme les valaisans le font pour la gestion des bisses pour palier au droit de regard sur les taxes des communes.

NL propose d'amener cette proposition lors de la conférence du 19 avril.



9 Divers et session Q&A

MM présente la carte ADOT :

- **Carte ADOT** : l'Association des Directeurs d'Offices du Tourisme du Valais (ADOT) a accepté d'élargir l'offre de la carte ambassadeur à tous les contributeurs du tourisme valaisan, dont les membres des comités des associations de R2. Les cartes sont vendues 10.- CHF/personnes.

Elle couvre le haut et bas valais. Autorisation pour souscrire à cette carte : 1 carte par membre de comité et pour les personnes qui donnent de leur temps (groupes de travail, experts etc). Les cartes seront achetées directement par les associations des différentes destinations, en priorité celles étant membre de la FVSR2.

Le lien sera envoyé à toutes les associations membres. MM remercie la CVT de permettre l'accès à cette carte et pour la reconnaissance de l'importance des R2.

Une communication sera faite à tous les membres et ajouté au site internet.

NL aborde la thématique du Brexit :

- **Brexit** : fait du Parlement dans le cadre des accords bilatéraux et accords particuliers avec la Grande-Bretagne

Des membres de l'APCAV ont interpellé la FVSR2 sur cette thématique depuis que le Brexit est entré en vigueur suite à la hausse des visas.

La France négocie directement avec l'Angleterre pour des pass touristique de 6 mois. C'est le fait du parlement dans le cadre des accords bilatéraux de gérer cette question.

LF précise qu'il s'agit d'un point traité par la Commission des affaires étrangères et que l'Office fédéral ne fera rien si les deux commissions ne se mettent pas d'accord pour aller de l'avant avec ce point. LF propose à la FVSR2 ou à l'association faîtière de Berne de contacter la confédération pour aborder ce point.

NL remercie LF pour cette idée et se chargera de ce point en contactant M. Chiesa et M. Wehrli.

Pour terminer, NL aborde la thématique des partenariats des destinations touristiques (par exemple Vail Resort qui rachète les RM de Crans-Montana) :

- Partenariats destinations touristiques :

Il précise que ce sujet a été abordé lors de la séance avec la CVT. Différents points de vue ont été échangés. Il donne l'exemple de Crans où de fortes hausses des prix immobiliers sont constatés. Il rapporte la position des actionnaires de Verbier et salue la position de la famille Burrus qui a confirmé vouloir conserver ses actions.

Concernant l'impact sur l'aéroport de Sion, NL propose de faire venir une personne pour présenter ce dossier lors d'un prochain événement.

Le Président clôture ainsi l'Assemblée générale et propose de faire une petite pause et donnera la parole à DG afin de présenter la thématique de la Journée des Présidents sur les taxes de séjour forfaitaires.

La séance est levée à 11h04 avec les remerciements du Président.



L'AG se poursuit par la conférence des Présidents sur la thématique des taxes de séjour forfaitaires.

La thématique est d'abord introduite par la capsule vidéo reçue de M. Darbellay pour cette occasion.

Après son visionnage, NL précise que nous ne sommes pas des visiteurs mais des valaisans de cœur et des ambassadeurs. Formule très touchante et déclaration d'intention.

La vidéo sera envoyée à tous les membres des associations et aux partenaires.

Ensuite, M. Luc Fellay, présente à son tour l'organisation de la CVT, l'histoire de sa création et sa raison d'être. Il constate par la présence des membres réunis dans la salle que les relations entre les communes sont à présent apaisées.

La CVT est un des piliers de la promotion du tourisme et dépend de la Fédération suisse de tourisme. Valais Promotion fait le marketing et fait partie de Suisse Tourisme.

Les membres de la CVT sont actuellement 13 dont Gastro Valais, hôteliers, remontées mécaniques, transports publics, écoles de ski, bains thermaux, les R2... Les campings vont être invités à rejoindre le comité car les nuitées du tourisme augmentent.

LF est également le Président de la Conférence suisse alpine : le premier point c'est les ressources humaines ; depuis le COVID les acteurs touristiques ont du mal à trouver de la main d'œuvre. Le tourisme est matière d'émotion, la suite du tourisme dépendra de la qualité du personnel. Un grand débat est en cours pour remédier à cela. Une étude a été faite sur les diplômés de l'école de tourisme, sur 33 diplômés, pas un seul ne travaille dans le secteur du tourisme.

Il aborde ensuite trois thématiques essentielles que la CVT va suivre de près :

- **Marché locatif** : dans l'arc alpin, on constate la diminution de l'offre des appartements et l'augmentation des prix. A Davos par exemple, la mobilité est un problème, car les travailleurs ne peuvent pas loger dans la station et l'accès à leurs postes de travail en train est problématique. L'université de Lucerne travaille sur ce thème pour trouver des solutions pour l'immobilier dans les communes de montagne pour le tourisme.

Airbnb : les Grisons bloquent à 90 jours la possibilité de mettre la propriété en location Airbnb. Le marché locatif et les logements vacants est très important, notamment dans les grandes communes (Val de Bagnes, Crans Montanan, Haut Valais).

- **Mobilité** : de manière générale on peine à trouver des solutions sur les axes entre les différents cantons. En Suisse Romande, un nœud important, la gare de Lausanne. Il faudra encore 20 ans pour résoudre ce point. Problème de la route (les cartes de trafics seront envoyées à NL). Un nouveau projet de tunnel est également dans le pipeline dans la région du Haut Valais (direction Berne).

- **La digitalisation**

Il remercie la FVSR2 d'être partenaire à la CVT et accepte volontiers les revendications et demandes des associations

NL remercie LF pour son intervention et donne la parole aux membres présents.

Sur le thème de la mobilité, M. Grétilaz demande à LF s'il serait envisageable d'appliquer la solution des feux de circulation employée en Californie pour éviter la densité de trafic. A cette question, LF précise que le parlement est au courant de ces problèmes. Les infrastructures doivent être plus performantes et rappelle que pour faire un tunnel il faut compter environ 30 ans.

NL confirme que c'est une thématique compliquée. Il propose que l'association Route Suisse (M. Olivier Fantino) présente son activité lors d'une prochaine manifestation.



La parole est ensuite donnée à M. Daniel Gallay.

DG présente les résultats de l'enquête envoyée au groupe de travail s'étant annoncé lors de la dernière AG et les remercie pour leur contribution.

DG rappelle que le but du questionnaire était d'aborder la thématique pour rassembler un maximum d'information et les transmettre à M. Bianco.

Il partage quelques faits sur les résultats à travers une présentation dédiée.

- Les TSF sont affectées aux profits des assujettis. La taxe de promotion touristique est une chose différente. Il y a 3 piliers au fonctionnement du tourisme : autorités cantonales, communales et les bourgeoises.
- LF précise que certaines R2 ne sont atteignables qu'en été (exemple : Champéry, toutes les R2 ne sont pas accessibles en hiver – routes non déblayées). Il s'agit d'un problème communal.

DG explique ensuite que la partie la moins évidente de cette thématique est le calcul de la taxe.

A la fin du partage des données consolidées, DG propose d'ouvrir la discussion pour que les membres présents partagent leurs commentaires et questions qui seront ensuite transférées à M. Bianco.

Pour ouvrir le débat, il demande à l'audience : qu'est-ce qui mériterait une amélioration pour rendre la taxe plus performante :

- GC de Promorgins rappelle que si les communes sont responsables de la TSF, quel pouvoir peut avoir le canton pour l'application de ces taxes ? Dans le tourisme, les décisions se prennent de bas en haut, et par conséquent, le canton du Valais ne donne de directives aux communes, seulement des conseils.
- LF propose de faire un vademécum sur la mesure, mais rien d'autre ne pourra être influencée. Le canton pourra donner une directive sur les UPM.
- La FVSR2 attend du canton qu'il donne un mode de calcul privilégié et acceptable par tous tout en laissant aux communes de définir le montant de la taxe et la contre-prestation.
- PS pense qu'il faut leur faire une proposition et discuter avec ces dernières. Le canton ou la FVSR2 n'interviendra pas auprès des communes mais rien n'empêche aujourd'hui de demander au canton d'écrire aux communes.
- LF propose de rencontrer l'association des communes du canton et que la FVSR2 propose sa vision afin que le canton ensuite accepte la proposition. La CVT peut les inviter à venir afin que le modèle soit présenté. Selon lui, les communes doivent être intégrées dans la discussion.
- De son côté, MB de l'association de Loèche-les-Bains partage un cas concret. NL lui propose de transmettre via e-mail ses arguments pour les présenter lors de l'événement du 19 avril.
- CT d'APEROVronnaz mentionne quant à lui que le règlement type du canton n'est pas précis et que la définition du terme « pièce » peut représenter différentes choses selon les appréciations. Selon lui, ce qu'il manque ce sont des définitions plus précises dans les différents termes employés. Il y a des lacunes qui pourraient être réglées afin d'éviter ces différents débats.
- DG propose de définir une mesure commune/un critère de mesure des UPM pour l'ensemble des communes.



**PV AG FVSR2 23.3.24
& Journée des Présidents 2024**

- NL propose d'inciter les communes en leur proposant la manière globale de voir de la FVSR2.
- L'idée est émise que le canton pourrait avoir un rôle de surveillance afin que les TSF soient utilisées à bon escient.
- DL de Grächen évoque un manque de transparence. Sur ce point, NL rappelle que les PV de l'assemblée législative sont publics. De son côté, LF rappelle que les R2 peuvent participer aux assemblées primaires (pas de possibilité de poser des questions et pas le droit de vote).
- NL rappelle que si les associations acceptent des membres de R1, ils auraient directement accès à ces informations.
- Un membre du comité de l'APCAV mentionne sa frustration au sujet des contre-prestations qui ont diminué, notamment les remontées mécaniques. NL dit qu'il faut être très attentif aux contre-prestations. LF dit de faire attention aux remontées mécaniques (coûts COVID et augmentation énergie). Les remontées mécaniques n'appartiennent pas aux communes et ont un grand problème de liquidité. Le cashflow des remontées mécaniques est très important. Il s'agit d'un équilibre entre les communes et les remontées mécaniques. Certaines remontées mécaniques ont des prêts COVID à rembourser. Suite à ces échanges, il serait intéressant que chaque association fasse le point sur les contre-prestations et investissements proposés par leur commune.
- DC donne quelques précisions quant à la différence entre taxe et impôts (les affectations sont différentes)

Pour conclure les échanges, DG informe les membres des associations que le questionnaire sera envoyé à tous pour complétion et qu'il leur sera aussi demandé d'envoyer par e-mail toutes leurs questions pour la conférence du 19 avril.

La manifestation se termine à 12h35 et NL remercie les membres pour leur participation active. Ils sont invités à se rendre dans la salle où se tiendra l'apéritif dînatoire clôturant ainsi les deux événements de cette journée.